



Compte-rendu de l'atelier « Démarche Qualité »

Séminaire RCC, Auvergne 2017

Quels sont les points de vigilance et les opportunités d'une démarche qualité pour le RCC ?

- Redondance avec la labellisation ADEME ? (qui n'est pas gage de qualité) Elargissement de cette labellisation aux exploitants....
- Oui à une démarche ou un label mais qui doit être source de progrès : pour « tendre vers ».
- Attention cette démarche ne doit pas limiter l'innovation
- La démarche qualité ne doit pas être un engagement juridique mais une responsabilisation pour atteindre un niveau de qualité élevé.
- Des éléments sont déjà présents dans les guides ADEME : il faut les renforcer !
- Démarche qualité = contrôle : Qui contrôle ? Une commission ad hoc / Un contrôle par des pairs / des MC à côté ? Qui finance ce contrôle ? Attention à l'objectivité de l'organisme de contrôle !

- Les exigences doivent être compatibles avec les moyens humains et techniques du site.
- Attention aux exigences documentaires : pas trop d'administratif.
- Démarche qualité qui doit pouvoir être mise en place sur des sites même s'ils ne sont pas membres du RCC
- Doit permettre d'harmoniser les pratiques de compostage entre les territoires / sites

- Opportunité de développement et reconnaissance pour le RCC. Plus de visibilité auprès du grand public
- Opportunité de professionnalisme : va renforcer la filière. Peut potentiellement être créateur de nouveaux métiers : « contrôleur qualité de compost »
- Opportunité de crédibilisation du compostage de proximité

A qui doit s'adresser la charte qualité et quels doivent être ses objectifs et modalités ?

Elle doit s'adresser aux :

- Exploitants
 - o Maire
 - o Syndic (mais ne prendrons pas la responsabilité)
 - o Habitants / usagers
- Accompagnants
 - o MC
 - o GC
- Organismes de contrôle ?

Implication de la collectivité ? Moyens ?

Quels objectifs ?

- Cahier des charges ?
- Charte sans contrôle mais actualisée chaque année
- S'appuyer sur l'arrêté + circulaire + guides méthodologiques

- Rassurer / Définir les responsabilités / Eviter NFU
- Garantir le bon fonctionnement / Santé des utilisateurs du compost et des opérateurs
- Pérenniser les sites comme outils de valorisation de proximité

- Communication avec les institutions
- Garantir que les collectivités mettent les moyens

Quelles modalités ?

- Label : contrôle par organisme extérieur
- Charte = signature = engagement
- Quels contrôles
- Formation des exploitants
- Quels moyens (matériel / contrôle / suivi)
- Obligation de résultat = obligation de moyens = contrôle = registre
- Démarche d'amélioration continue.

Quels pourraient-êre les critères de cette démarche ? Les outils ? La méthodologie ? Concrètement...

Mots clés : Formation / Référentiels / Registres / Evaluation / adaptation

Quels critères ?

- S'assurer de la formation de l'exploitant / référent / responsable
- 2 référents minimum par site
- Une fréquence de suivi minimum avec des critères clairement définis à observer
- Respecter les procédures déjà existantes (ADEME) sur la conduite et la mise en place de sites
- Mise en œuvre des acquis dans les formations

Quels outils ?

- Convention : apport / livraison / coproduit
- Registre de suivi normalisé (uniformisé au niveau national : même vocabulaire)
- Diagnostic annuel externalisé
- Réflexion autour d'une auto-évaluation.... Charte d'engagement

Quelle méthodologie ?

- Diagnostic annuel externalisé
- Adapter la labellisation à la réalité du site (taille et moyens techniques)
- Attention à la mise en place de critères rigides / lourdeur de la labellisation : doit rester citoyen.

Concrètement : Met on en place une labellisation ?